

Le bilan GES

**PRÉSENTATION D'UN OUTIL INDISPENSABLE À LA
MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Janvier 2024



Présenté par: Frédéric Paquin-Lanthier
Eva Goumy
Marion Najean

Remis au Centre de services scolaire Marie-Victorin
Sous la direction de Luc Tremblay

**Clinique en
environnement** UDS

Centre universitaire de formation en environnement et
en développement durable (CUFE)

**Centre
de services scolaire
Marie-Victorin**

Québec 

SOMMAIRE



Ce document a pour vocation de présenter la raison d'être et l'importance d'un bilan de gaz à effet de serre (GES).

Le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte

Dans le contexte environnemental et climatique actuel, l'ensemble des acteurs de la vie socio-économique vont devoir prendre les mesures suffisantes pour atteindre une réduction significative de leur impact environnemental. En effet, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un réchauffement planétaire de 1,5 degré par rapport aux niveaux préindustriels aurait des impacts importants sur l'environnement et la qualité de vie des populations. Pour tenter de limiter ce réchauffement, il est donc admis qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique est nécessaire.

C'est dans ce contexte que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) a entamé une démarche visant à rendre ses activités plus écoresponsables. Les premiers jalons de ce mouvement ont été posés avec l'adoption d'un cadre de référence en développement durable. Il semble désormais indispensable, dans le prolongement de cette initiative, de dresser un bilan des GES émis dans le cadre de l'activité des établissements relevant du CSSMV. Il s'agira de cibler annuellement les sources d'émissions et de les quantifier. Dresser un premier inventaire permettra de cibler les actions prioritaires à mettre en place, et servira d'outil d'aide à la décision pour l'adoption du plan d'action de développement durable. Un suivi annuel permettra de surveiller l'évolution des émissions de GES, et d'adapter les mesures de réduction en conséquence.

La mise en place de ces mesures et leur mise en œuvre devraient concourir, entre autres, à une optimisation de la consommation énergétique et des déplacements, à limiter la dépendance aux énergies non renouvelables, à favoriser un approvisionnement local et plus respectueux de l'environnement et à encourager des habitudes plus écoresponsables. Ces mesures de réduction des GES permettront de surcroît d'améliorer la qualité de l'environnement de travail des écoliers et des employés.

Ce projet permettra aussi de faire des économies. À savoir qu'il est possible d'aller chercher du financement pour la réalisation des travaux nécessaires à cette transition énergétique.

Un bilan GES est également un outil concourant à améliorer l'image d'une organisation et à illustrer son implication dans la question environnementale, auprès du public comme des employés et écoliers. Le fait pour ces parties prenantes de se reconnaître dans les engagements et actions pris par l'organisme et d'y prendre part, ne peut que renforcer leur sentiment d'engagement et valoriser la mission pédagogique du CSSMV. D'autant plus que l'inventaire des GES est un outil concret, qui reflète de manière factuelle les résultats des efforts engagés par tous.

Enfin, d'un point de vue légal, sachant que la réglementation en matière environnementale peut évoluer rapidement, mieux vaut aller de l'avant et anticiper une potentielle obligation de procéder à cet exercice.

Ainsi, la réalisation d'un bilan GES apparaît aujourd'hui comme une démarche nécessaire pour toute organisation : il s'agit d'une étape indispensable pour une diminution de l'impact environnemental. Cette démarche présente également de nombreux avantages pour l'organisme en lui-même. Ce projet ne peut qu'apporter du positif au CSSMV, dans de plusieurs domaines.

TABLE DES MATIÈRES

1.

Mise en contexte

Page 1

2.

**Qu'est-ce qu'un bilan
GES?**

Page 3

3.

**Pourquoi mettre en
place un bilan GES?**

Page 4

4.

Conclusion

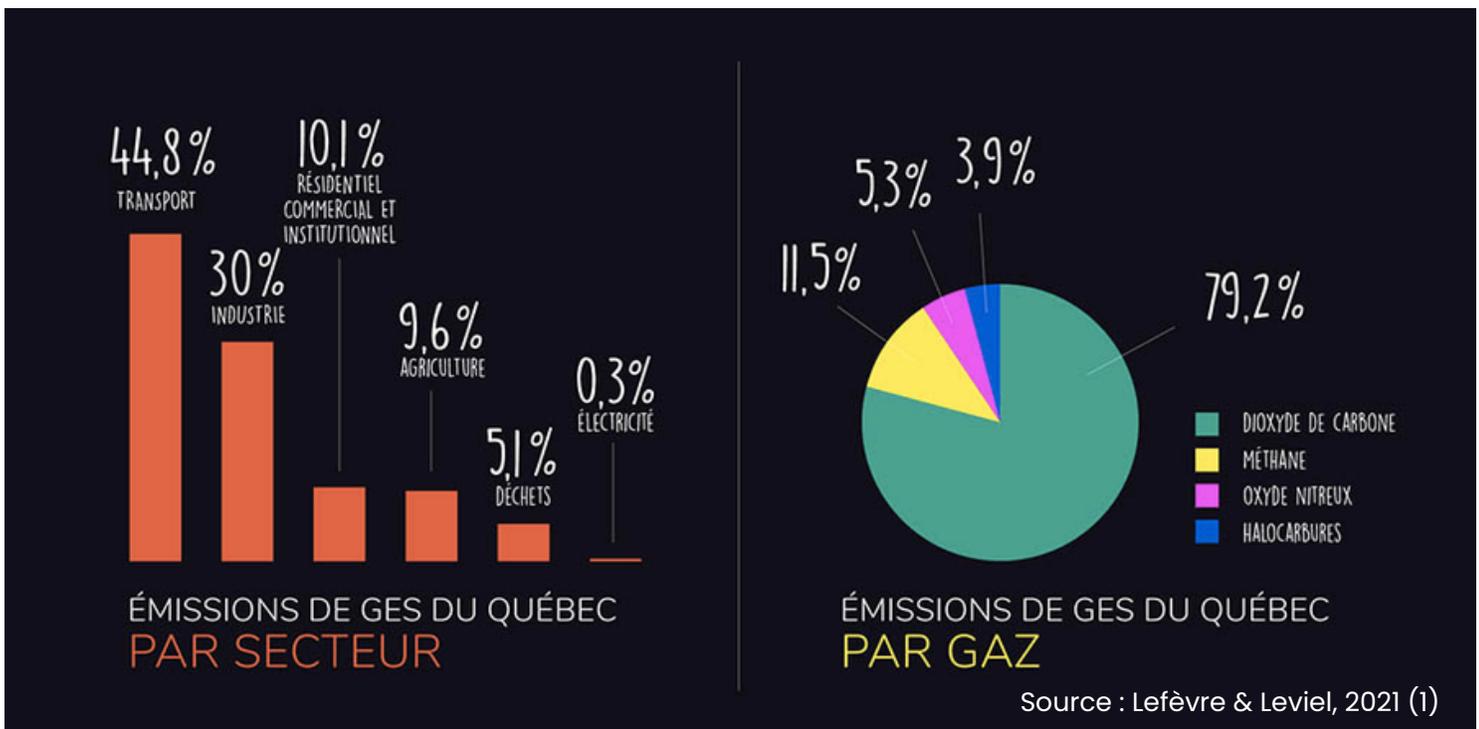
Page 10

5.

Références

1. MISE EN CONTEXTE

Dans un contexte mondial caractérisé par les changements climatiques, le lien entre les gaz à effet de serre (GES) et ces changements est devenu indéniable. Les émissions de GES résultant des activités humaines ont entraîné un réchauffement planétaire, engendrant des conséquences telles que la perte de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, et l'augmentation des catastrophes naturelles. Il est impératif d'agir rapidement pour limiter ces effets dévastateurs et préserver la planète pour les générations futures.



Sur le plan législatif et réglementaire, des efforts internationaux ont été déployés, notamment à travers des accords importants tels que le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, visant à réduire les émissions de GES à l'échelle mondiale. Au niveau national, le Canada et le Québec se sont fixé des objectifs et des cibles spécifiques pour réduire leurs émissions, en mettant en place des politiques et des mesures pour atteindre ces objectifs.



Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La transition vers des sources d'énergie renouvelable, la réduction de la consommation (matériel et énergie), l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles et la promotion des transports durables sont des exemples de mesures prises pour réduire les émissions de GES. Cependant, pour atteindre ces objectifs, il est important que tous les acteurs, y compris les gouvernements, les organismes, la société civile et les citoyens, s'engagent activement dans la transition vers une économie bas carbone et durable. En effet, la coopération et l'engagement de tous sont indispensables pour relever le défi urgent des changements climatiques et assurer un avenir viable pour notre planète. Le CSSMV a déjà initié une démarche de développement durable avec l'adoption d'un cadre de référence visant à atteindre des objectifs de réduction des émissions de GES. De surcroît un plan d'action en développement durable est en cours d'élaboration. La réalisation d'un bilan carbone est primordiale pour atteindre ces objectifs.

2. Gouvernement du Canada. (2022). Plan de réduction des émissions pour 2030.
3. Gouvernement du Québec. (2020). Plan pour une économie verte 2030.

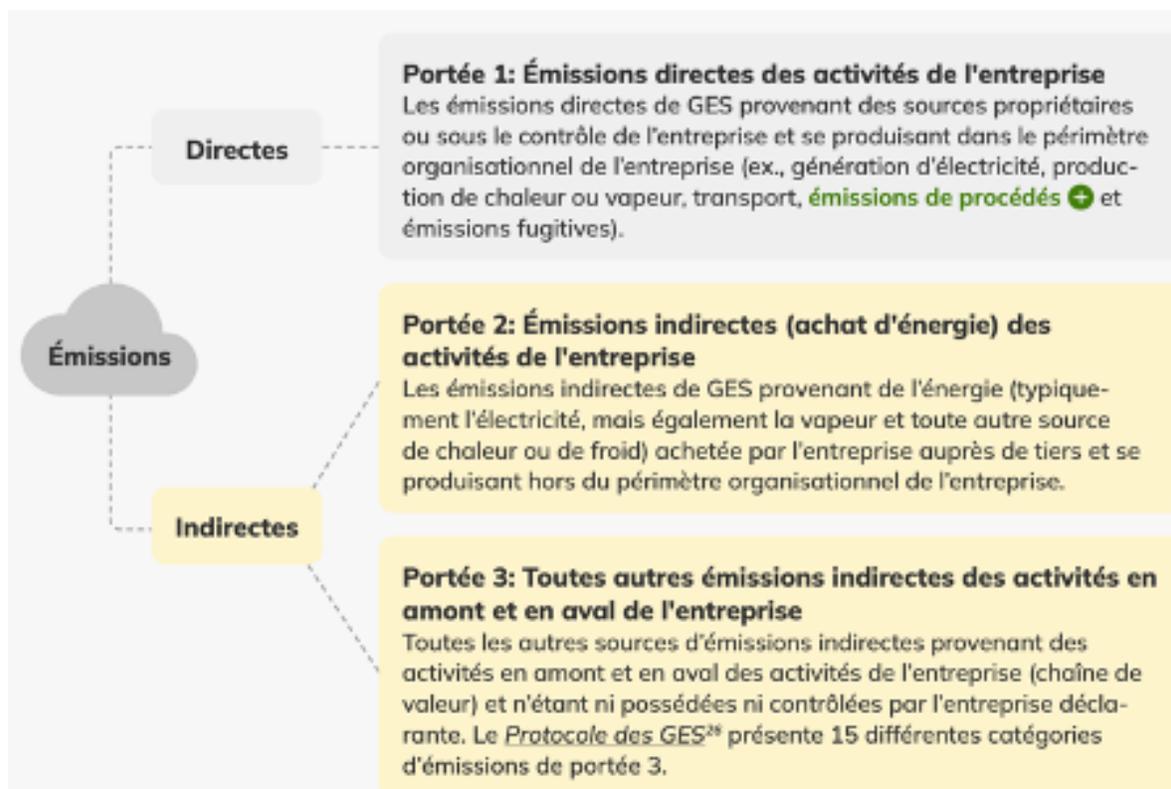
2. QU'EST-CE QU'UN BILAN GES?

La réalisation d'un bilan GES est une démarche consistant à établir l'**inventaire des gaz à effet de serre** émis par un organisme sur une année. Il s'agit de déterminer les **sources d'émissions** de GES, **directes et indirectes**, puis de les **quantifier**. Un suivi doit être effectué annuellement, à l'aide de la définition d'une année de référence. À travers plusieurs étapes clés, cet outil permet à une entreprise de développer et de mettre en œuvre une stratégie bas carbone afin de **limiter son impact sur la planète**.

Des normes reconnues internationalement ont été rédigées pour accompagner les organisations dans la réalisation de ce bilan, afin que les résultats soient les plus exhaustifs et fiables possible.

En parallèle, différentes méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone d'une entreprise sont disponibles. Elles varient selon les périmètres de calcul choisis, également désignés sous le terme de scopes, portées ou catégories. Chaque type de bilan carbone présente ses propres avantages, mais aussi quelques limites à prendre en compte.

Classification des émissions de GES selon le Protocole des GES (4)



Source: Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (2023) (5)

4. Greenhouse Gas Protocol. (2004)

5. Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. (2023). La décarbonisation et l'atteinte de la carboneutralité en entreprise.

3. POURQUOI ÉTABLIR UN BILAN GES?

Outre les bénéfices environnementaux résultant d'une démarche de réduction des émissions de GES, celle-ci présente de nombreux avantages pour l'organisme qui s'engage dans cette voie. La réalisation d'un bilan GES est la première étape de cette démarche.

3.1

Pour définir les priorités

Ce projet s'inscrit dans le champ d'application du **cadre de référence en développement durable du CSSMV** et de l'ensemble de ses orientations : le bilan GES aura un impact important tant en matière d'approvisionnement, de gestion du parc immobilier, de mobilité ou d'éducation au développement durable, entre autres.

Un inventaire des GES est l'étape préalable nécessaire à une réduction des émissions. Il permet d'identifier les activités émettrices de GES, de quantifier les émissions, et donc de **fixer des objectifs de réduction**. Ce bilan permettra de quantifier les sources d'émissions qui paraissent peut-être moins évidentes au premier abord, telles que la gestion des matières résiduelles, les déplacements quotidiens des élèves et employés, ceux des fournisseurs, ou encore l'approvisionnement en matériel de bureau. Ces émissions dites indirectes, relevant de la portée 3, représentent une part importante du bilan total.

Cet inventaire s'avère être un **outil d'aide à la décision** intéressant, en particulier en vue de la rédaction et de l'adoption d'un **plan d'action en développement durable**. Il s'agit en effet de **cibler les actions prioritaires** et les bonnes pratiques à planifier et mettre en œuvre pour l'amélioration de l'empreinte carbone de l'organisation.

Cette démarche permettra également de **renforcer les engagements** du CSSMV, qui aura besoin de cette ressource pour atteindre ses objectifs en matière de durabilité, mais qui aura également un impact positif en matière de sensibilisation et d'implication de l'ensemble des parties prenantes de la communauté scolaire. Ce bilan apparaît comme une étape nécessaire dans le prolongement de la démarche déjà engagée du CSSMV.

3.

POURQUOI ÉTABLIR UN BILAN GES?

3.2

Pour une réduction des coûts

En plus des bénéfices écologiques, l'optimisation de la consommation d'un établissement permet une **réduction des coûts**.

L'élaboration d'un bilan GES est un premier pas dans cette démarche : dresser le portrait de la consommation énergétique permettra de mieux la **maîtriser**, de **limiter sa dépendance à des énergies non renouvelables**, et donc d'en réduire le coût. De plus, le prix des énergies ayant tendance à augmenter, il est intéressant de travailler dès maintenant à une baisse de consommation.

Cette démarche d'**optimisation de la consommation énergétique** implique la réalisation de travaux, pour lesquels il est possible d'obtenir du **financement** de la part du gouvernement du Québec. En effet, certains travaux s'inscrivant dans le cadre du développement durable peuvent être en partie financés par le gouvernement, notamment en matière d'efficacité énergétique, d'économie d'eau potable ou d'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles (6).

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2020, environ 37% des entreprises ayant adopté une démarche de développement durable ont constaté une **réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation**. La moitié aurait constaté une réduction de la consommation de ressources (7).

Par ailleurs, un bilan GES favorise la mise en place de mesures d'optimisation de **l'approvisionnement en matériel**, ainsi que de la **gestion des matières résiduelles**. Cet inventaire permet d'identifier les postes d'achat les moins durables, et donc de se diriger vers des produits plus respectueux de l'environnement, tout en maîtrisant davantage les quantités achetées, et donc le gaspillage. De même, plus la gestion des matières résiduelles est maîtrisée, moins les coûts associés sont élevés.

6. Ministère de l'éducation. Gouvernement du Québec (2022). Centres de services scolaires et commissions scolaires. Règles budgétaires pour les investissements pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 - éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire.

7. Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021). Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres. Rapport d'enquête. Edition 2021.

3.

POURQUOI ÉTABLIR UN BILAN GES?

3.3

Pour anticiper les évolutions législatives

Se lancer dès aujourd'hui dans la réalisation d'un bilan GES, c'est également **se préparer à d'éventuelles évolutions législatives et réglementaires.**

Actuellement au Québec, seules les entités émettant 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) de GES et plus dans l'atmosphère sont soumises à une obligation de déclaration de leurs émissions (8).

Considérant les enjeux environnementaux en cause et les objectifs ambitieux de réduction des GES fixés par le Canada et le Québec, il est probable que les normes environnementales évoluent dans les prochaines années. Mieux vaut prendre les devants sur la réglementation, et éviter d'avoir à prendre ces mesures dans la précipitation dans quelques années.

D'autant plus que certains pays ont déjà rendu obligatoire le bilan de GES, ou sont sur le point de le faire. C'est le cas par exemple de la France, qui depuis 2012 impose aux entreprises de plus de 500 salariés, ou aux établissements publics employant plus de 250 agents, d'établir leur bilan GES (9). Si jusqu'au 1er juillet 2023 seuls les scopes 1 et 2 étaient exigés, les émissions indirectes significatives doivent désormais être comptabilisées (10).

Aux États-Unis, à partir de 2024 les entreprises cotées en Bourse devraient se trouver dans l'obligation de communiquer leurs émissions de GES des scopes 1 et 2 (11). La Californie serait sur le point d'élargir la quantité d'entreprises concernées par cette obligation, privées et publiques, et à y inclure le scope 3 (12).

Ainsi, **les législations peuvent évoluer rapidement**, et il est toujours avantageux de prendre les devants.

8. Article 6.1 du Q-2, r. 15 - Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère

9. LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) – Article 75

10. Article 2. Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre

11. Les entreprises cotées devront communiquer leurs émissions de GES, 21 mars 2022, La Presse (Agence France Presse)

12. Austin, S. La Presse, 11 septembre 2023 - Une loi forcera les grandes entreprises à divulguer leurs émissions de GES.

3.

POURQUOI ÉTABLIR UN BILAN GES?

3.4

Pour renforcer l'image de l'organisme

Réaliser un inventaire de GES permet non seulement de réduire son empreinte carbone, mais aussi de **renforcer son image**.

En effet, comprendre et réduire ses émissions de GES permettra au CSSMV de poursuivre ses efforts liés à son Cadre de référence de développement durable et ainsi **promouvoir sa responsabilité environnementale et sa crédibilité** (13). Cela permettra au centre de service scolaire de **faire preuve d'initiative et d'exemplarité** dans le milieu.

Par ailleurs, de nombreux cégeps et universités tels que le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke ont déjà commencé à faire des bilans carbone (14, 15, 16). Cependant, il semble qu'aucun centre de service scolaire (CSS) au Québec n'ait encore tenté de suivre leur pas. Ceci serait donc une opportunité en or pour le CSSMV de devenir un **leader du changement** en montrant la voie pour les autres CSS.

De plus, selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, en 2020, 65% des entreprises de 5 employés et plus considèrent que le bénéfice le plus important que leur apportent leurs démarches en développement durable est le reflet d'une image plus positive (7). Un inventaire GES renforcera donc l'image du CSSMV et aura le potentiel d'**attirer plus d'élèves et de partenaires potentiels** qui accordent de l'intérêt aux préoccupations environnementales.

13. Centre de services scolaire Marie-Victorin. (s. d.). Cadre de Référence en Développement Durable.

14. Cégep de Saint-Laurent. (2022). Un premier bilan carbone pour le cégep de Saint-Laurent.

15. Université de Montréal. (s. d.). Guide méthodologique du bilan carbone de l'Université de Montréal.

16. Université de Sherbrooke. (2021). Rapport des émissions de gaz à effet de serre 2020-2021.

7. Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021). Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres. Rapport d'enquête. Edition 2021.

3.

POURQUOI ÉTABLIR UN BILAN GES?

3.5

Pour renforcer l'attractivité de l'employeur

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est un problème ressenti par les centres de services scolaires au Québec (17). La **capacité d'attirer et de conserver les employés** est donc devenue un enjeu majeur. Dans les dernières années, les initiatives environnementales sont devenues un **critère important de sélection d'emploi** chez de nombreux employés. Cette tendance s'est encore renforcée chez les jeunes générations qui ont accès à des cours sur les changements climatiques au cégep et à l'université. Le fait de réaliser un inventaire GES serait donc un excellent moyen d'attirer de potentiels travailleurs qualifiés.

Par ailleurs, les employés ont désormais de nouvelles motivations quant au travail. En effet, le salaire n'est plus nécessairement le premier critère des chercheurs d'emploi. Ceux-ci cherchent, entre autres, à faire une différence en prenant part à la lutte contre les changements climatiques et à trouver un emploi en lien avec leurs **valeurs**. De plus, ils n'hésitent pas à changer d'emploi s'ils ne sont pas satisfaits de celui-ci (18). Il est donc devenu primordial pour les entreprises de mettre en place des actions pour promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement, si elles souhaitent garder leurs employés sur le long terme.

Ensuite, il est essentiel de ne pas négliger l'importance de la **dimension sociale** du développement durable. En effet, promouvoir un environnement de travail sain, garantir le bien-être des employés et répondre à leurs préoccupations sociales sont d'excellents moyens pour attirer et garder sa main-d'œuvre.

De plus, les **initiatives de développement durable**, telles que la promotion d'une alimentation saine et locale, la mise en place de programmes de recyclage, la promotion de la mobilité durable, etc. peuvent jouer un rôle essentiel pour préserver un environnement de travail agréable et dynamique pour l'ensemble des employés et élèves.

De plus, selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, en 2020, 30% des entreprises de 5 employés et plus citent l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre comme étant un bénéfice de la mise en avant de pratiques en lien avec le développement durable. Enfin, 48% d'entre elles disent que **ces pratiques durables favorisent la motivation chez les employés** (7). La réalisation d'un bilan carbone permettrait donc de montrer aux potentiels futurs employés que le CSSMV a pour mission de réduire son empreinte carbone et travaille activement sur la recherche et la mise en place d'actions afin d'atteindre cet objectif.

17. Fédération des centres de services scolaires du Québec. (s. d.). Pénurie de main-d'œuvre.

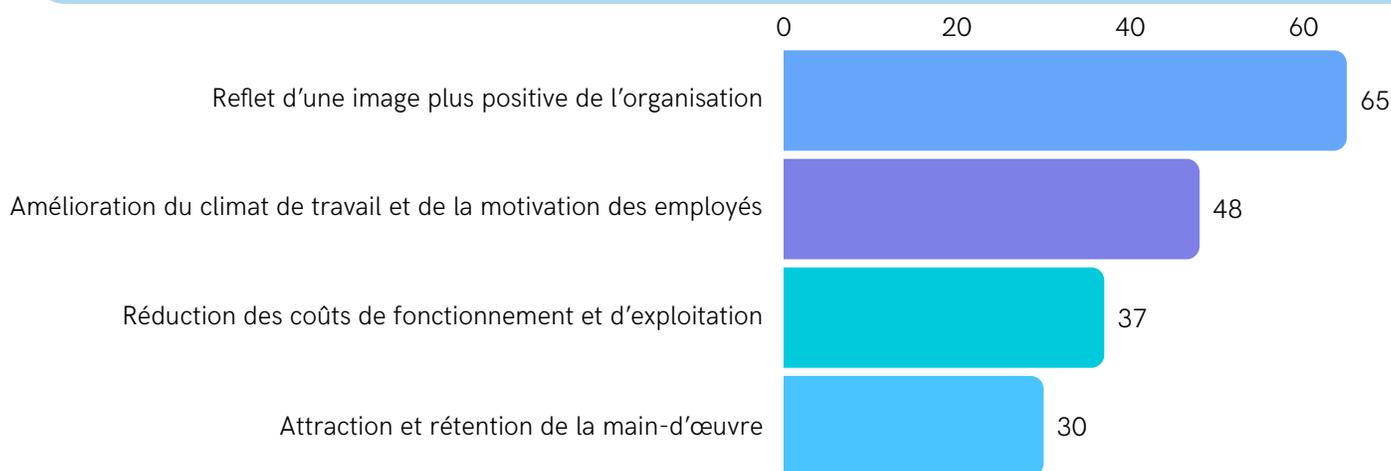
18. Gestion HEC Montréal. (31 Janvier 2023). Mobiliser ses employés grâce au développement durable.

7. Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021). Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres. Rapport d'enquête. Rapport d'enquête. Edition 2021.

3.

POURQUOI ÉTABLIR UN BILAN GES?

Pourcentage d'entreprises de 5 employés et plus selon les bénéfices perçus en lien avec la démarche de développement durable, Québec, 2020, ISQ (7)



3.6

Pour accompagner la mission éducative

Pour une organisation, plus précisément un centre de services scolaire, l'implantation d'un bilan carbone est une excellente manière de participer à l'**éducation environnementale** et de l'encourager.

En tant que lieux d'apprentissage et de partage des savoirs, les établissements d'enseignement portent également une **responsabilité éducative**. Ils sont tenus de servir d'exemple en adoptant des pratiques environnementales exemplaires et de **susciter l'engagement** des élèves, des étudiants, des enseignants et du personnel administratif dans cette démarche.

La réalisation d'un bilan carbone pour le CSSMV peut être une opportunité d'éduquer les élèves, dès leur plus jeune âge, sur les conséquences des émissions de GES et sur les méthodes de lutte contre les changements climatiques et ainsi, leur montrer l'importance de réaliser un tel bilan.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, le succès d'un bilan carbone dépend de l'engagement et de la mobilisation de tous les acteurs de l'organisation (19).

7. Inspiré de : Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021). Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres. Rapport d'enquête. Edition 2021.

19. Dubois, O. (2023). Les enjeux du bilan carbone pour le secteur de l'éducation et de la formation. Justice & Transparence.

CONCLUSION

Le bilan GES est un outil indispensable dans le cadre d'une démarche de réduction des émissions de GES. Cet effort de réduction des GES est aujourd'hui indispensable pour tenter de limiter le réchauffement climatique. S'engager dans cette voie, c'est participer à un effort collectif de maintien d'un environnement sain. Ce sont les premiers pas d'une réduction des risques de santé associés à une mauvaise qualité de l'air. Il s'agit également de favoriser des modes de vie plus sains, notamment par une priorisation du transport actif et d'une meilleure alimentation. Un autre enjeu essentiel de cette démarche est la réduction du gaspillage et de la surconsommation.

Une fois cet inventaire établi, le centre de services scolaire aura alors à sa disposition un portrait précis de l'ensemble de ses émissions.

Dès lors, il pourra compléter sa démarche écoresponsable en définissant les actions et travaux prioritaires à mettre en œuvre.

Considérant le nombre élevé de bâtiments relevant du CSSMV ainsi que la diversité des activités, ce bilan ne sera pas un travail facile. Mais il est désormais indispensable pour l'ensemble des acteurs de la vie socio-économique de commencer à dresser un état des lieux, afin d'aller de l'avant dans une démarche écoresponsable.

Enfin, il est important de noter que certaines émissions, en particulier les émissions indirectes (scope 3) pourront être difficiles à quantifier. Toutefois, il est essentiel d'entamer dès maintenant la démarche, quitte à l'améliorer au fur et à mesure, afin de pouvoir mettre en place des actions le plus rapidement possible.

Les changements climatiques n'attendent personne!



RÉFÉRENCES

1. Leviel, M., & Lefèvre, T. (2021). Gaz à effet de serre. Des Universitaires. <https://unpointcinq.ca/article-blogue/gaz-a-effet-de-serre-quels-sont-les-principaux-ges-et-leurs-impacts/>
 2. Gouvernement du Canada. (2022). Plan de réduction des émissions pour 2030. https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/eccc/En4-460-2022-fra.pdf
 3. Gouvernement du Québec. (2020). Plan pour une économie verte 2030. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>
 4. Greenhouse Gas Protocol. (2004). "Guidelines for Quantifying GHG Reductions from Grid-Connected Electricity Projects." World Resources Institute (WRI) and World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).
 5. Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. (2023). La décarbonisation et l'atteinte de la carboneutralité en entreprise. <https://www.cpeq.org/fr/information-et-outils/la-decarbonation-et-latteinte-de-la-carboneutralite-en-entreprise>
 6. Ministère de l'éducation. Gouvernement du Québec (2022). Centres de services scolaires et commissions scolaires. Règles budgétaires pour les investissements pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 - éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/regles-budgetaires-CSS-investissements-22-23.pdf
 7. Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021). Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres. Rapport d'enquête. Edition 2021. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2021.pdf>
 8. Article 6.1 du Q-2, r. 15 - Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère
 9. LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) - Article 75
 10. Article 2. Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre
-

RÉFÉRENCES

11. Les entreprises cotées devront communiquer leurs émissions de GES, 21 mars 2022, La Presse (Agence France Presse). <https://www.lapresse.ca/affaires/marches/2022-03-21/bourse-de-new-york/les-entreprises-cotees-devront-communiquer-leurs-emissions-de-ges.php>
 12. Austin, S. La Presse, 11 septembre 2023 - Une loi forcera les grandes entreprises à divulguer leurs émissions de GES. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2023-09-11/californie/une-loi-forcera-les-grandes-entreprises-a-divulguer-leurs-emissions-de-ges.php>
 13. Centre de services scolaire Marie-Victorin. (s. d.). Cadre de Référence en Développement Durable.
 14. Cégep de Saint-Laurent. (2022). Un premier bilan carbone pour le cégep de Saint-Laurent. <https://www.cegepsl.qc.ca/nouvelle/un-premier-bilan-carbone-pour-le-cegep-de-saint-laurent/>
 15. Université de Montréal. (s. d.). Guide méthodologique du bilan carbone de l'Université de Montréal. https://durable.umontreal.ca/fileadmin/durable/documents/UdeM_Bilan_Carbone-Guide_Methodologique.pdf
 16. Université de Sherbrooke. (2021). Rapport des émissions de gaz à effet de serre 2020-2021. https://www.usherbrooke.ca/developpement-durable/fileadmin/sites/developpement-durable/uploads/Inventaire_GES_UdS_2020-2021_-_final.pdf
 17. Fédération des centres de services scolaires du Québec. (s. d.). Pénurie de main-d'oeuvre. <https://www.fcassq.quebec/dossiers-strategiques/penurie-de-main-doeuvre>
 18. Gestion HEC Montréal. (31 Janvier 2023). Mobiliser ses employés grâce au développement durable. <https://www.revuegestion.ca/mobiliser-ses-employes-grace-au-developpement-durable>
 19. Dubois, O. (2023). Les enjeux du bilan carbone pour le secteur de l'éducation et de la formation. Justice & Transparence.
-